

Propriété acquise par la ville
(forêt alluviale pour espace naturel
de promenade et de détente).

Chemin de promenade cyclable
des bords d'Allier relié à la Coulée
verte de la Couze Pavin.

Espaces fonciers
municipaux maîtrisés.

Plan d'eau du Mas.

Complexe municipal
du Mas (stade).

Emplacement réservé
au PLU.

Espace de mobilité de
la Couze Pavin à la confluence
avec l'Allier.

Berges aménagées pour
protection des Mayères Nord
afin d'éviter une capture des
plans d'eau par l'Allier.

Anciennes gravières
devant faire l'objet d'une
réflexion globale.

Volet X

Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

Objectif XN

Action X N.N : Intervention générale sur l'ensemble du site des Mayères : protection des anciennes gravières et préservation des berges de l'Allier

Maîtrise d'ouvrage : Issoire Communauté

PRECONISATIONS DU SAGE ALLIER AVAL

Enjeu n°8 du SAGE Allier Aval

- Limiter et encadrer les ouvrages susceptibles de gêner la dynamique fluviale.
- Décliner un programme global de gestion des gravières et préciser les modalités de réhabilitation.
- Mettre en place une gestion durable de la dynamique fluviale.

ACTEURS/PARTENAIRES

- Agence de l'eau Loire Bretagne
- DDT 63, Dréal Auvergne, ONEMA
- CLE du Sage Allier
- Conseil Régional Auvergne, Conseil Général 63, Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

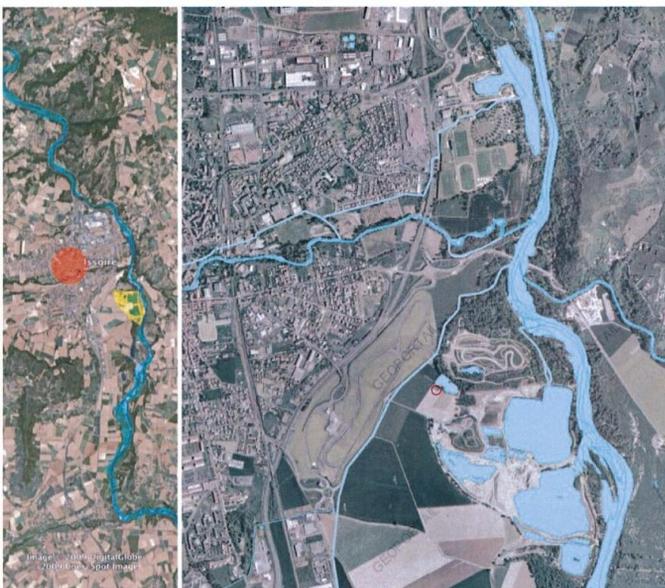
LOCALISATION - CONTEXTE

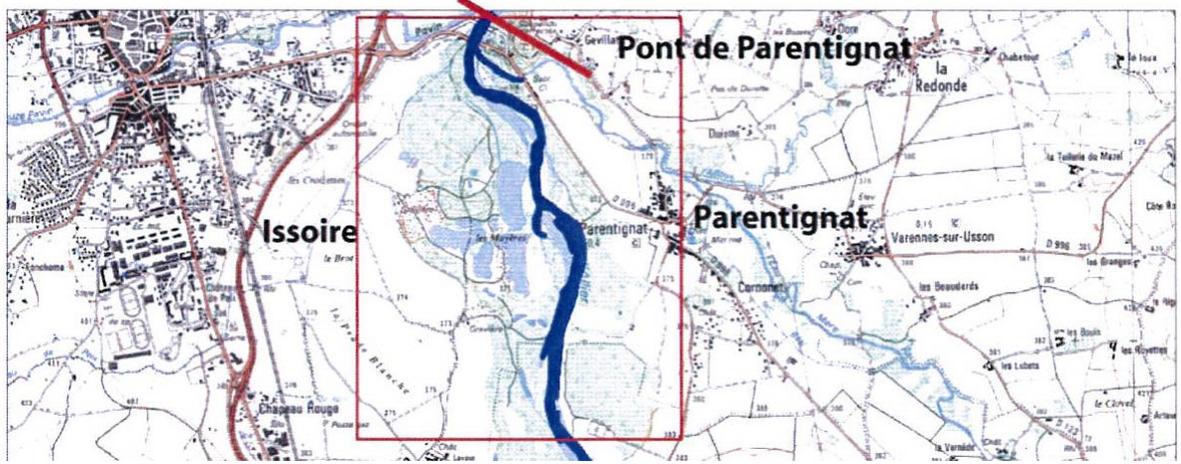
La rivière Allier borde les anciennes gravières des Mayères qui après exploitation et restauration du site sont propriété d'Issoire Communauté. Le site représente 4 plans d'eau sur un domaine de 80 hectares.

Après une large période d'extraction les dégâts générés par les extractions sont nombreux : diminution du transport solide, approfondissement du lit, érosion des berges, déstabilisation d'ouvrages, impacts sur la vie aquatique et sur les nappes.

Aujourd'hui les extractions sont terminées et se pose la question de la pérennité des étangs situés en bordure de la rivière. En effet, les 4 plans d'eau sont situés dans l'espace de mobilité de l'Allier et des travaux sont nécessaires pour éviter une reprise de ceux-ci par l'Allier en cas de crue.

Les conséquences seraient néfastes pour la dynamique fluviale et les dépôts de sédiments dans les plans d'eau.





Présentation du secteur d'étude à l'échelle de la ville d'Issoire et de Parentignat



Vue Ouest depuis la butte des Mayères



L'étang Nord avec en arrière-plan les coteaux Est du Val d'Allier

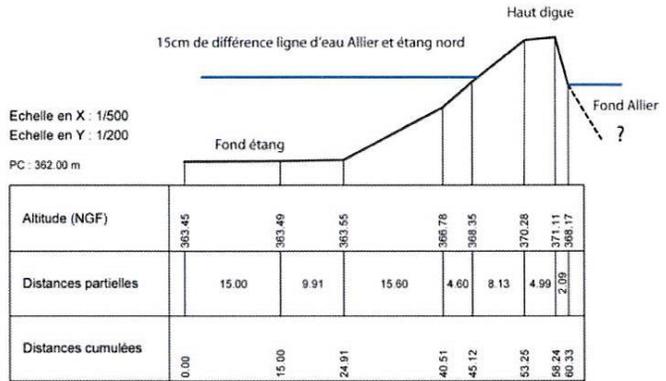
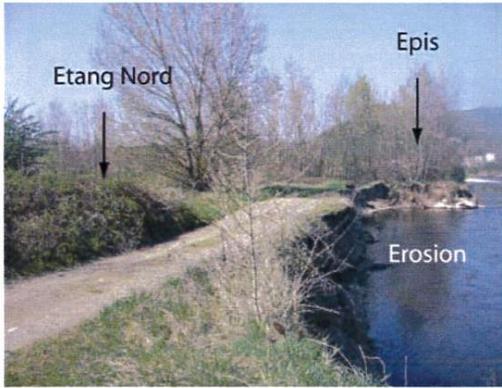


L'étang Ouest avec en arrière-plan la butte d'observation des paysages

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

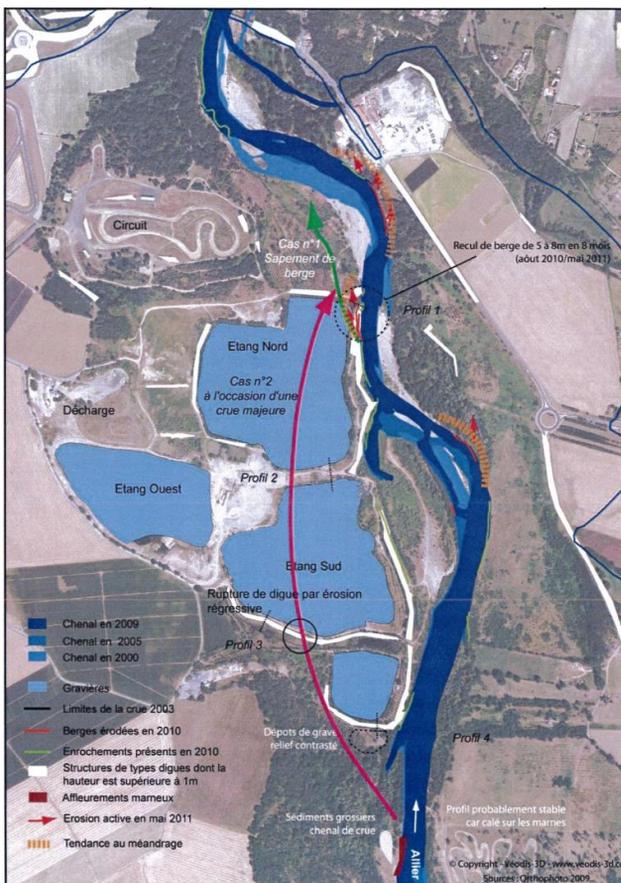
L'étude géomorphologique menée par Veodis 3D en 2011 a permis d'analyser le fonctionnement hydraulique de l'Allier et de comprendre les conséquences néfastes qui pourraient se produire.

Une reprise par le cours d'eau bloque le transfert des sédiments qui sont stockés dans les fosses. Cette reprise a lieu lorsque les berges qui séparent la gravière de la rivière sont éventrées suite à une crue. Si cette ouverture a lieu en aval de la gravière les sédiments ne sont pas stoppés directement. Mais cette ouverture à l'aval favorise alors des courants à l'intérieur du plan d'eau qui fragilisent d'autant plus la berge et finissent par l'ouvrir à l'amont.



Le risque de blocage de sédiments provenant de l'amont est bien réel sur le site comme l'a décrit l'étude Veodis. Le blocage des sédiments aurait des conséquences dommageables en provoquant une incision du lit avec les dégâts que cela risque de produire sur les ouvrages d'art situés à l'aval (pont de Parentignat, pont d'Orbeil, pont SNCF d'Issoire, etc).

OBJECTIFS DE L'ACTION



Lors d'une crue la phase de submersion ne doit pas provoquer d'érosion des berges qui provoqueraient un risque rapide de capture des gravières par le chenal de l'Allier, en particulier lors d'évènement de crue majeure comme celle de décembre 2003. Les travaux envisagés visent à diminuer la force de l'eau lors des crues quand celles-ci submergent le site des Mayères.

Il est important de retenir l'écart entre le volume des sédiments transportés et le volume des gravières. Les volumes des sédiments sont sans commune mesure avec les volumes des gravières très profondes par endroit.

En l'absence d'intervention et vu la configuration des lieux, les gravières sont susceptibles de bloquer complètement le transport des sédiments grossiers pour des décennies voire des siècles.

Il est impératif d'éviter le piégeage des sédiments par les gravières.



Schémas extraits du rapport Veodis 3D (février 2011)

Interventions sur les digues, les plans d'eau et la végétation afin de limiter les vitesses d'écoulement des eaux et les érosions. Les digues doivent être submersibles pour ne pas augmenter les inondations mais indestructibles pour éviter les ruptures par surverse. L'étude hydraulique permettra de caler la hauteur d'arasement des digues et de prévoir la création de déversoirs entre les étangs.

La communication entre les étangs est également bénéfique pour le renouvellement de l'eau et favorise la réoxygénation.

COUT ESTIMATIF

- Etudes hydraulique, topographie, calcul des ouvrages et plans d'exécution, dossier Loi sur l'eau	60 000€ HT
- Arasement des digues de 2 mètres sur 2100 mètres (80 000m ²) et protection des digues par les enrochements	1 500 000€ HT
- Création des déversoirs	120 000€ HT
- Aménagement des plans d'eau (retalutage, végétalisation)	120 000€ HT
Total	1 800 000€ HT

Observation et gestion permanente qui permettra de maintenir le transport solide actuel de l'Allier et d'éviter les déséquilibres morpho-sédimentaires.

Etat des lieux pluriannuel afin d'observer les évolutions après passage de crue.

CALENDRIER DE REALISATION ET PLAN DE FINANCEMENT

- 2015 : étude hydraulique et calcul des ouvrages, dossier loi sur l'eau.
- 2016 : arasement des digues sur 2100m et protection.
- 2016 : création de déversoirs entre les plans d'eau.
- 2017 : aménagement des plans d'eau/retalutage, végétalisation.



Action X N.N : Intervention générale sur l'ensemble du site des Mayères : création de sentiers d'interprétations et palissades d'observations

Maîtrise d'ouvrage : Issoire Communauté

PRECONISATIONS DU SAGE ALLIER AVAL

Enjeu n°7 du SAGE Allier Aval : Maintenir les biotopes et la biodiversité. Préserver la diversité biologique, la lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes et la gestion des biotopes.

Conservation du corridor écologique.

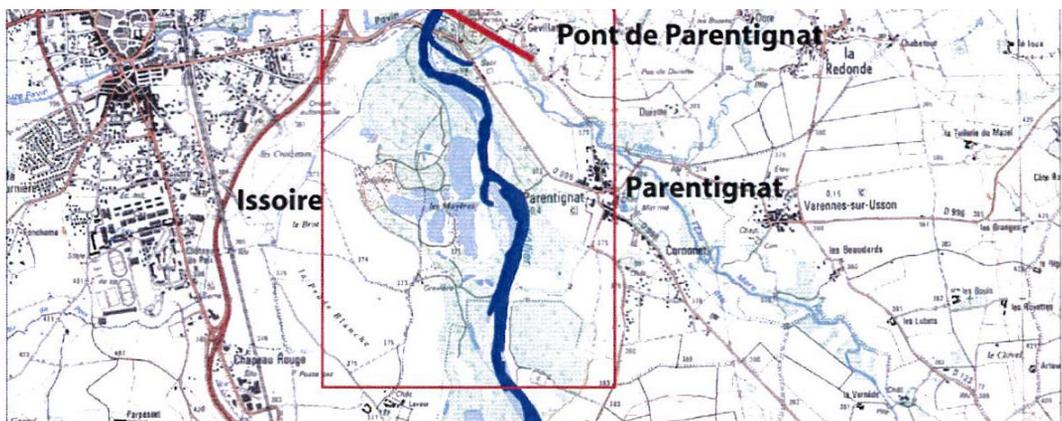
ACTEURS/PARTENAIRES

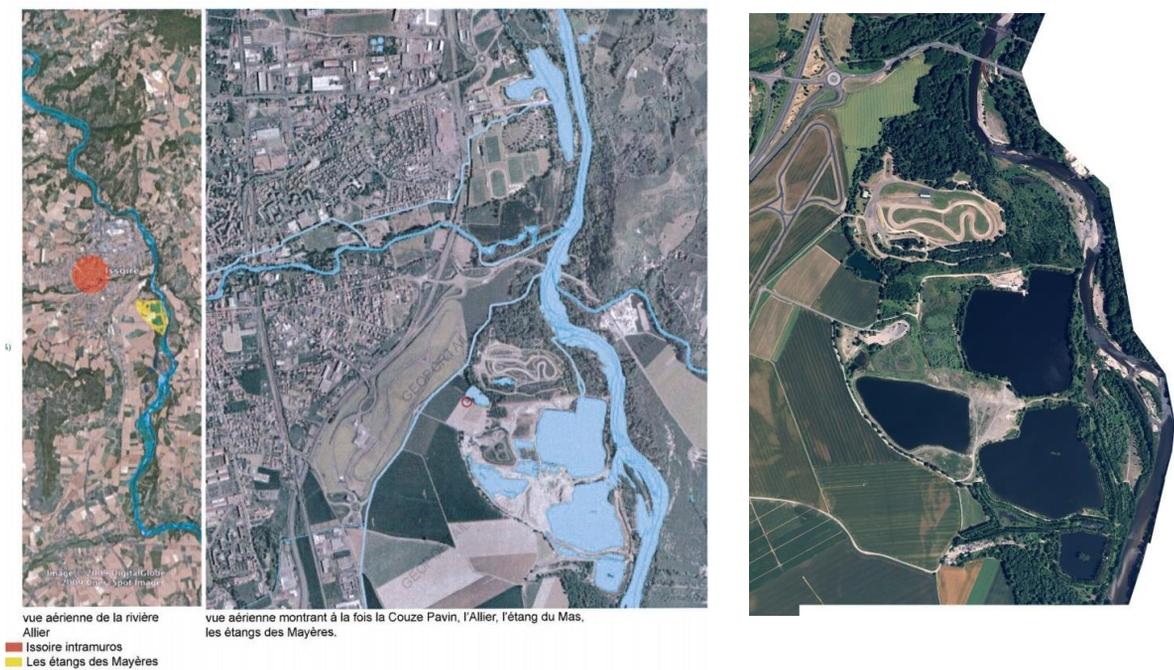
- Agence de l'eau Loire et Bretagne
- Etat : DDT63, Dréal Auvergne, ONEMA
- Collectivités : Conseil Régional Auvergne, Conseil Général 63, Pays d'Issoire Val d'Allier Sud
- CLE du SAGE Allier Aval
- Associations : LPO, CEN Auvergne
- Fédération de pêche
- Association locale de pêche

LOCALISATION - CONTEXTE

L'ensemble des 4 plans d'eau des Mayères situé sur les communes de Parentignat et d'Issoire est propriété d'Issoire Communauté. Avec 80 hectares de plans d'eau accolés à la rivière Allier et 26 hectares de plages, forêts, berges, cet ensemble écologique présente un grand intérêt faunistique et paysager. Ce projet s'inscrit dans le nouveau programme plan Loire et conduira à agrandir la mesure « plan Loire » préexistante depuis Nonette jusqu'au pont de Parentignat (depuis le pont Pakowski).

Cet espace possède un fort potentiel écologique, surtout concernant les oiseaux. Dans le contexte actuel leur observation demande un effort marqué de la part des visiteurs et l'ensemble des chemins de promenade est accessible à tous véhicules, ce qui dérange la faune. Une gestion du site en partenariat avec les usagers est nécessaire. La création d'un circuit d'interprétation des paysages et de la nature semble très adaptée. La présence de la butte située à l'Ouest du site permet d'observer l'ensemble des plans d'eaux mais aussi les coteaux Est et Ouest ainsi que la plaine alluviale de l'Allier.





ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

Le site présente de nombreuses espèces caractéristiques des milieux humides et constitue un ensemble remarquable à protéger. Les paysages y sont remarquables et le site constitue un lieu très approprié pour une lecture et une interprétation de l'environnement proche et lointain.

Si ce secteur du Val d'Allier n'est pas le plus couru par les naturalistes locaux ou régionaux, il est suivi régulièrement depuis plus d'une vingtaine d'années. Les archives du portail Internet « faune-auvergne.org » permettent de présenter un premier tableau (ci-dessous), qui montre que les communes concernées cumulent beaucoup de données, celle de Parentignat notamment. Il apparaît rapidement que cela est dû aux visites dans ces sablières, puisque le seul lieu-dit « Les Mayères », sur Parentignat, cumule 67% des données d'oiseaux de cette commune.



Vue Ouest depuis la butte des Mayères



L'étang Nord avec en arrière-plan les coteaux Est du Val d'Allier

Tableau n°1 : nombre de données connues sur les deux communes par groupe faunistique au 15/04/2014

	PARENTIGNANT	ISSOIRE
Oiseaux	6747	2933
Mammifères	85	125
Reptiles	6	12
Batraciens	19	13
Rhopalocères	100	45
Odonates	32	10
Orthoptères	17	15
<i>Nb total données</i>	7006	3153
<i>Nb total espèces</i>	268	244

A ce jour le site des Mayères est avant une zone de loisirs. La pêche est l'activité principale, suivie par la promenade. Le motonautisme se pratique sur le bassin Nord, loin de la zone concernée.

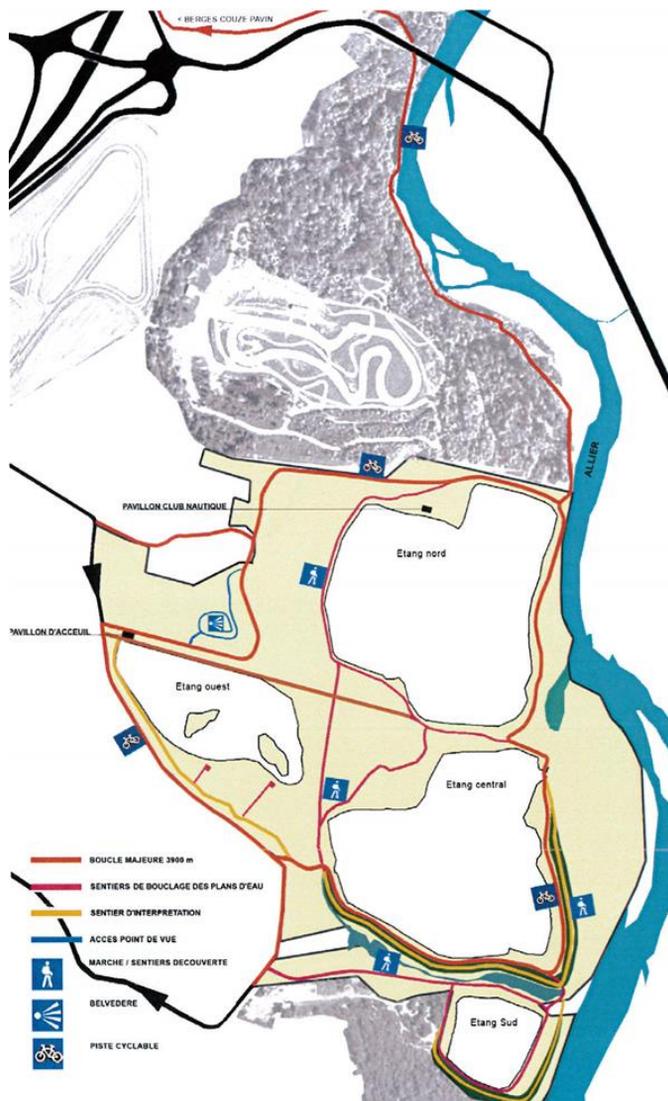


L'étang Ouest avec en arrière-plan la butte d'observation des paysages

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Maintenir et développer des populations d'espèces animales et végétales de zones humides.
- Faciliter l'observation des espèces.
- Créer une zone de « quiétude » entre la rivière et le plan d'eau Sud-Est.
- Permettre la coexistence d'activités diversifiées sur l'ensemble des plans d'eau tout en conciliant l'environnement et la fréquentation du site.
- Gérer l'ensemble du site de façon « naturelle » mais en luttant contre les espèces invasives en revégétalisant les secteurs « pollués » par des plantes locales adaptées.

L'objectif global est de proposer sur le site une offre de « découverte nature » variée pour permettre aux habitants de se réapproprier respectueusement les bords de l'Allier et des Mayères.



Les sentiers de découverte des Mayères et des bords d'Allier

DESCRIPTION DE L'ACTION ET METHODOLOGIE

- Répartition cohérente des activités sur l'ensemble du site des Mayères.
- Arasement de la berge Est du bassin Sud-Est afin d'en faire un marais zone de quiétude et de repos pour les oiseaux.
- Construction de palissades d'observations et mise en place des actions de sensibilisation envers tous les publics.





Jussie, plante aquatique envahissante



Renouée du Japon, plante terrestre envahissante

La lutte contre les plantes invasives sera une priorité

COÛT ESTIMATIF

- Etudes préalables : inventaires faune/flore	5 000€ HT
- Création de sentiers d'observations	70 000€ HT
- Travaux de restauration rive Est	20 000€ HT
- Mise en place d'une palissade d'observation	40 000€ HT
- Coordination et animation	5 000€ HT
Total	140 000€ HT

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Comptage annuel des populations animales observées.
- Disparition des espèces invasives.
- Analyse de la cohabitation des activités diversifiées.
- Fréquentation du site par les ornithologues amateurs, les écoles et les visiteurs.

CALENDRIER DE RÉALISATION ET PLAN DE FINANCEMENT

- 2016 : Etudes préalables et plan de gestion et inventaire.
- 2016 : Mise en place de palissades d'observations.
- 2016 : Sensibilisation et animation grand public et scolaire.
- 2017 : Restauration partielle de la rive Est par décaissement (voir action fiche enjeux n°8).

Financement :

Action X N.N : Maintien et gestion de la forêt alluviale en rive gauche de l'Allier à Issoire
Enjeu n°7 du SAGE Allier Aval
Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Issoire

PRECONISATIONS DU SAGE ALLIER AVAL

- Favoriser la prise en compte de l'enjeu milieu naturel dans les espaces forestiers traversés par la rivière.
- Planifier et coordonner les interventions sur les forêts alluviales.
- Coordonner la surveillance et les interventions sur les espèces exotiques envahissantes.
- Contribuer à la conservation de la trame verte et bleue.
- Accompagner les pratiques de loisirs et de découverte pédestre.



Les 5 hectares propriété de la Ville d'Issoire sont situés entre l'A75 et la rivière

ACTEURS/PARTENAIRES

- Agence de l'eau Loire et Bretagne
- Etat : DDT63, Dréal Auvergne, ONEMA
- Collectivités : Conseil Régional Auvergne, Conseil Général 63, Pays d'Issoire Val d'Allier Sud
- CLE du SAGE Allier Aval
- Associations : LPO, CEN Auvergne
- Fédération de pêche
- Association locale de pêche

LOCALISATION - CONTEXTE

La Ville d'Issoire a acquis en 2014 plusieurs parcelles situées au Nord de la Commune entre l'A75 et la rivière d'une superficie totale de 5 hectares. Les parcelles sont boisées et bordées par un chemin de promenade. Une réflexion est en cours pour gérer les paysages naturels de cette forêt alluviale présentant des arbres remarquables et offrant des vues spectaculaires sur la rive droite (commune d'Orbeil).

Cependant certains secteurs présentent une végétation de berges dégradée avec des arbres dépérissant ainsi que beaucoup de bois mort aux abords et dans le lit du cours d'eau.

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

En bordure des deux méandres remarquables, le site présente des atouts paysagers, faunistiques et floristiques très intéressants et permet un accès facile pour le public en vue d'une découverte et d'une sensibilisation. Le cheminement est le prolongement d'une promenade depuis la zone de loisirs du Grand Mas et son plan d'eau.

Quelques secteurs sont envahis par des espèces végétales invasives qu'il faut contenir par des méthodes adaptées. Une gestion adaptée au site est nécessaire afin de conserver des berges naturelles garantes d'un bon équilibre global de la rivière.





OBJECTIFS DE L'ACTION

- Restaurer la qualité et la diversité des habitats de berges.
- Préserver la dynamique du cours d'eau et favoriser la continuité des écoulements en réduisant les zones d'embâcles le long des berges (arbres déracinés).
- Gérer l'ensemble du site en relation avec les associations concernées.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET METHODOLOGIE





INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Observation de la qualité du site.
- Fréquentation.

CALENDRIER DE REALISATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Volet X

Objectif XN

Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la directive Cadre de l'eau

Action X N.N : Restauration des berges en rive gauche de l'Allier au Nord de la Commune d'Issoire

Maîtrise d'ouvrage : Issoire Communauté

PRECONISATIONS DU SAGE ALLIER AVAL

Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles.



LOCALISATION - CONTEXTE

Sur la rive gauche de l'Allier au Nord de la Commune d'Issoire entre la route d'Orbeil et le pont SNCF, se sont installées des implantations humaines et des activités économiques :

- Une famille de gens du voyage s'est sédentarisée
- Une auto-école s'est installée
- Des dépôts divers ont vu le jour



ACTEURS/PARTENAIRES

- Conseil Général 63
- L'association des gens du voyage pour relogement de plusieurs familles / organisme du logement social
- Commune d'Issoire
- Issoire Communauté
- Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

Des installations humaines et économiques sont présentes en bordure immédiate du lit mineur de l'Allier. Des dépôts de ferraille et de matériaux divers sont présents. Ces sources de pollution en cas de crue sont très dommageables à la qualité de l'eau et aux paysages.

Les familles installées sur des terrains communaux doivent être relogées et les dépôts disparaître.

Les dépôts de matériaux de démolitions doivent également être interdits.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine domestiques.
- Réduire l'impact paysager des installations (pas d'assainissement).
- Supprimer les dépôts de ferraille.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET METHODOLOGIE

- Déplacement des activités situées en zone inondables.
- Résorption des dépôts de matériaux divers.
- Relogement des personnes installées à proximité immédiate du lit de la rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

- Vérifications de la résorption des pollutions.

CALENDRIER DE REALISATION ET PLAN DE FINANCEMENT